

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 959, rue de l'Hotel-de-Ville, St-Jean-Chrysostome, Lévis, le jeudi **24 mai deux mille douze à 19 h 30.**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président
M. Michel Turner, Administrateur
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
M. Mario Fortier, Administrateur
Mme Janet Jones, Administratrice
M. Serge Côté, Administrateur
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général

EST ABSENTE :

Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.

- ORDRE DU JOUR -

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du jeudi 19 avril 2012
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du mardi 1^{er} mai 2012
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du jeudi 3 mai 2012
5. Prix pour le renouvellement annuel du statut « Privilège » (Carte OPUS)
6. Mandat à la Société de transport de Sherbrooke – Appel d'offres – Système d'aide à l'exploitation et l'information aux voyageurs (SAEIV) au transport adapté
7. Comptes payables
8. Points divers
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

En vertu du Règlement (régie interne), les personnes qui désirent prendre la parole doivent s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1.- Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2012-064-

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire du jeudi, 24 mai 2012 soit adopté en ajoutant au point 8.- Points divers, les points suivants : 8.1.- Octroi d'un contrat d'entretien ménager du bâtiment de la Société de transport de Lévis à l'entreprise Clairnet (Lévis) et 8.2.- Adoption de l'offre de service pour les journées du 24-25 juin et 1^{er}-2 juillet 2012

Adoptée.-

2. - Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le jeudi 19 avril 2012

- RÉSOLUTION 2012-065-

Il est proposé par Madame Janet Jones
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le jeudi 19 avril 2012 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le mardi 1^{er} mai 2012

- RÉSOLUTION 2012-066-

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le mardi 1^{er} mai 2012 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

4.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le jeudi 3 mai 2012

- RÉSOLUTION 2012-067-

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le jeudi 3 mai 2012 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

5.- Prix pour le renouvellement annuel du statut « Privilège » (Carte OPUS)

RÉSOLUTION 2012-068-

CONSIDÉRANT QU' il est convenu que tous les organismes de transport, détenteurs des équipements de vente et de perception (OPUS), doivent établir des frais reliés au renouvellement annuel de leurs statuts sur la carte à puce;

CONSIDÉRANT QUE **la Société de transport de Lévis** doit établir, au même titre que les autres organismes de transport, les frais reliés, sur une base annuelle au renouvellement du statut « Privilège » sur la carte à Puce commune de

Transport (OPUS) à compter du 1^{er} août 2012 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à maintenir, le coût du renouvellement du statut « Privilège » présentement en vigueur pour tous les détenteurs de ce titre de transport au prix suivant pour la période indiquée :

- Renouvellement annuel du statut « Privilège » : 5 \$
- En vigueur du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à faire appliquer, pour l'année scolaire 2012-2013, ce tarif pour le renouvellement de ce statut dans les Centres de services (CS) et agences, distributeurs de notre titre de transport et des supports sur cartes à puce.

Adoptée.-

6.- Mandat à la Société de transport de Sherbrooke – Appel d'offres – Système d'aide à l'exploitation et l'information aux voyageurs (SAEIV) au transport adapté

- RÉSOLUTION 2012-069-

CONSIDÉRANT QUE les sociétés de transport de Lévis, Outaouais, Saguenay, Sherbrooke et Trois-Rivières souhaitent procéder à l'acquisition d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) au transport adapté pour améliorer leurs performances et la qualité de leur service, et qu'à cet effet, un appel d'offres pour un achat regroupé a été préparé et est sur le point d'être lancé;

CONSIDÉRANT QUE les sociétés de transport de Lévis, Outaouais, Saguenay et Trois-Rivières souhaitent mandater la Société de Transport de Sherbrooke pour procéder à l'appel d'offres pour le consortium formé des cinq (5) sociétés;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluation des offres doivent permettre de retenir la proposition représentant la meilleure capacité à réaliser le mandat;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Lévis désire acquérir un tel système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) au transport adapté, et qu'à cet effet, conformément à l'article 89 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01), désire mandater la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE** (ci-après désignée « STSherbooke ») pour entreprendre, au nom de la Société de transport de Lévis et à l'occasion de cet achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la STSherbooke et les sociétés de transport en commun du Québec participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder à un appel d'offres afin de conclure avec tout soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage un contrat pour l'acquisition d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) au transport adapté et ce, en fonction des termes dudit appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adjudication du contrat pour le SAEIV au transport adapté et jusqu'à la fin du projet, les besoins exprimés sont réévalués et de nouveaux besoins peuvent être identifiés ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, des investissements supplémentaires concernant divers équipements et services nécessaires à l'exploitation du SAEIV au transport adapté peuvent s'avérer essentiels afin de compléter l'implantation du SAEIV au transport adapté et d'assurer l'efficacité du système ;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications font l'objet d'une demande de changement au projet initialement autorisé auprès du ministre des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les sociétés de transport membres dudit consortium désirent se partager les coûts d'acquisition des équipements et logiciels supplémentaires nécessaires à la réalisation du projet SAEIV au transport adapté, et qu'à cet effet, conformément à l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01), désirent mandater la Société de transport de Sherbrooke (ci-après désignée « STSherbooke ») pour entreprendre, au nom des sociétés de transport de Lévis, Outaouais, Saguenay, et Trois-Rivières et à l'occasion de ce mandat qui aura lieu conjointement avec la STSherbooke, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder aux appels d'offres afin de procéder à l'acquisition des équipements et logiciels nécessaires et pour les services requis à l'exploitation desdits équipements, en fonction des termes desdits appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des modifications et demandes de changement sont systématiquement approuvées par les directeurs généraux de chacune des sociétés de transport, conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par Monsieur Michel Turner

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. D'approuver les critères d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres comme suit :

Compréhension du mandat	10 points
Profil du soumissionnaire / compréhension du mandat	10 points
Solution proposée	30 points
Méthodologie / calendrier de réalisation	10 points
Entrevue	10 points
Prix	30 points
TOTAL	100 points

3. DE mandater la STSherbrooke à entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Lévis et à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la STSherbrooke et les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder par appel d'offres pour l'acquisition d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) au transport adapté ;

4. DE mandater la STSherbrooke, sous réserve de l'approbation par le ministre des Transports du Québec des conditions et l'éligibilité des subventions provenant soit du PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES, du PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN DE LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC, du PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE À L'AMÉLIORATION DES SERVICES EN TRANSPORT EN COMMUN ou tout autre programme d'aide ;

i- pour octroyer, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, le contrat pour l'acquisition d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) au transport adapté, et ce, pourvu que le montant total du contrat pour la Société de transport de Lévis ne dépasse pas 310 000 \$, incluant

les taxes et les contingences, attendu que le coût des licences sera réparti selon les modalités établies dans le protocole d'entente intervenu entre les parties ;

ii- pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la STSherbrooke, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes ;

QUE la STSherbrooke est mandatée d'entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Lévis et à l'occasion des changements apportés au projet initial de SAEIV au transport adapté, sous réserve de l'approbation du directeur général de la Société de transport du Saguenay toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour l'acquisition des équipements et logiciels supplémentaires nécessaires à la réalisation du projet de SAEIV et pour les services requis à l'exploitation desdits équipements ;

QUE la STSherbrooke est mandatée, sous réserve de l'approbation par le ministre des Transports du Québec des changements demandés :

1. pour octroyer, pour et au nom de la Société de transport de Lévis les contrats d'acquisition d'équipements et de logiciels et les contrats de service requis à l'exploitation desdits équipements, attendu que la répartition des coûts sera effectuée conformément à ce qui est prescrit dans le protocole d'entente en matière systèmes de transport intelligent, auquel toutes les sociétés énumérées dans le préambule ont souscrit;

2. pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la STSherbrooke, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution no 2011-087 antérieurement adoptée aux mêmes fins.

Adoptée.-

7.- COMPTES PAYABLES

- RÉOLUTION 2012-070-

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaire :	Période # 14 à # 18	717 277.21	\$
Bordereaux nos :	# 18328 à # 18592	2 497 225.48	\$
Paiements directs :		30 208.12	\$

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussigné, **Jean-François Carrier, trésorier** certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2012 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

8. – Points divers

RÉSOLUTION 2012-071-

8.1- Octroi d'un contrat d'entretien ménager du bâtiment de la Société de transport de Lévis à l'entreprise Clairnet (Lévis)

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux et le retour du personnel au Centre d'opération de la Société de transport de Lévis ;

CONSIDÉRANT que le maintien de la qualité des lieux et l'entretien du Centre d'opération de la Société de transport de Lévis nécessitent les services d'une entreprise spécialisée dans l'entretien de bâtiment ;

CONSIDÉRANT le processus d'un appel d'offres sur invitation effectuée par la direction de l'entretien auprès de huit (8) firmes d'entretien ménager de bâtiment ;

CONSIDÉRANT que cinq (5) firmes ont déposé leur soumission le 2 mai 2012 et que celles-ci se sont avérées conformes au devis no T-2012-002 ENT ;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions par la Direction générale ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à octroyer un contrat à l'entreprise « Service d'entretien Clairnet » du quartier St-Rédempteur (Lévis) pour une durée de dix-huit (18) mois, soit du 1^{er} juin 2012 au 31 décembre 2013 au montant de vingt-quatre mille trente-cinq dollars (24 035 \$) (taxes en sus) pour l'entretien ménager de son bâtiment sis au 229, rue St-Omer, Lévis.

Adoptée-

8.2.- ADOPTION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LES JOURNÉES DU 24-25 JUIN ET 1^{ER}- 2JUILLET 2012

RÉSOLUTION 2012-072-

CONSIDÉRANT la résolution 2012-043 qui statuait sur l'offre de service à l'occasion des jours fériés 2012;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil d'administration de favoriser la participation des lévisiens (nes) aux diverses activités qui leur sont offertes dans le cadre de la Fête Nationale et de la Confédération;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil est favorable à la mise en place d'une offre de service réduit de transport urbain (excluant le transport adapté) selon l'horaire du dimanche pour les 24-25 juin et 1^{er}-2 juillet 2012.

Adoptée-

9.- Période de questions

10.- Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2012-073-

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le Président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois